

LIVRET D'ACCUEIL

FOYER D'ACCUEIL MÉDICALISÉ « La Roche des Vents »
863 route de la Chomotte
07100 ROIFFIEUX



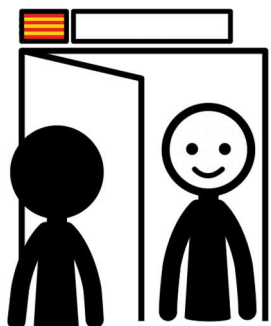
Prénom :

NOM :

Date d'admission :

SOMMAIRE

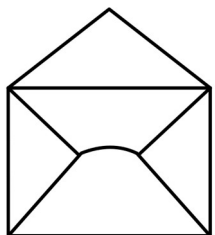
Thématique	Page
Coordonnées du Foyer d'Accueil Médicalisé La Roche des Vents	03 / 43
Présentation ADAPEI 07	04 / 43
Organigramme ADAPEI 07	05 / 43
Organigramme du Foyer d'Accueil Médicalisé La Roche des Vents + Mot de bienvenue de la Présidente	06 / 43
Les professionnels	07 / 43
Les domaines d'accompagnement	08 / 43
Configuration du Foyer d'Accueil Médicalisé	09 / 43
Composition d'un pavillon	10 / 43
Les salles d'activités	12 / 43
Les repas	14 / 43
Les règles de la vie collective	15 / 43
Les activités proposées	16 / 43
Séjours adaptés + Offres de répit sur le territoire	20 / 43
Participation à la vie de l'établissement	21 / 43
Votre avis compte (enquête de satisfaction) + Conseil de la Vie Sociale	22 / 43
Composition du Conseil de la Vie Sociale	23 / 43
Les visites + Les absences	24 / 43
Les partenaires de proximité	25 / 43
Les partenaires institutionnels	26 / 43
Les documents administratifs	27 / 43
Les papiers à fournir pour votre dossier médical	28 / 43
Mes droits sur mes données à caractère personnel	29 / 43
Mes droits sur mon dossier + Mes directives anticipées + La personne de confiance	30 / 43
Mes droits sur mon image	31 / 43
Les documents que vous recevrez	32 / 43
La charte des droits et des libertés de la personne accueillie	33 / 43
Que coûte une place en Foyer d'Accueil Médicalisé ?	34 / 43
Exemple de calcul des frais de séjour	36 / 43
Les voies de recours, au niveau administratif et financier + Recouvrement	37 / 43
Contestations + Plaintes-Réclamations + Lutte contre la maltraitance	38 / 43
Les personnes qualifiées	39 / 43
Assurances + Responsabilité civile + Mutuelle complémentaire	40 / 43
Coupon réponse : utiliser mon image	42 / 43
Récépissé : Attestation réception outils loi 2002-2	43 / 43



Bienvenue



Coordonnées du Foyer d'Accueil Médicalisé



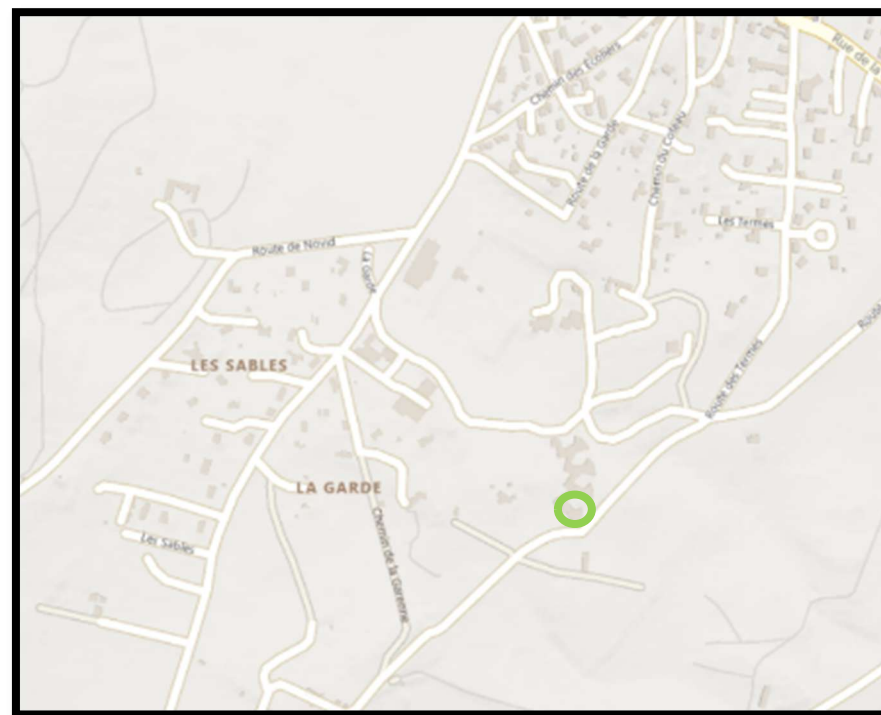
ADAPEI 07
FAM « La Roche des Vents »
863 route de la Chomotte
07100 ROIFFIEUX



04.75.69.26.43



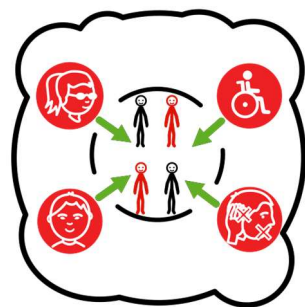
secretariat-foyers@adapei07.fr



Présentation ADAPEI 07

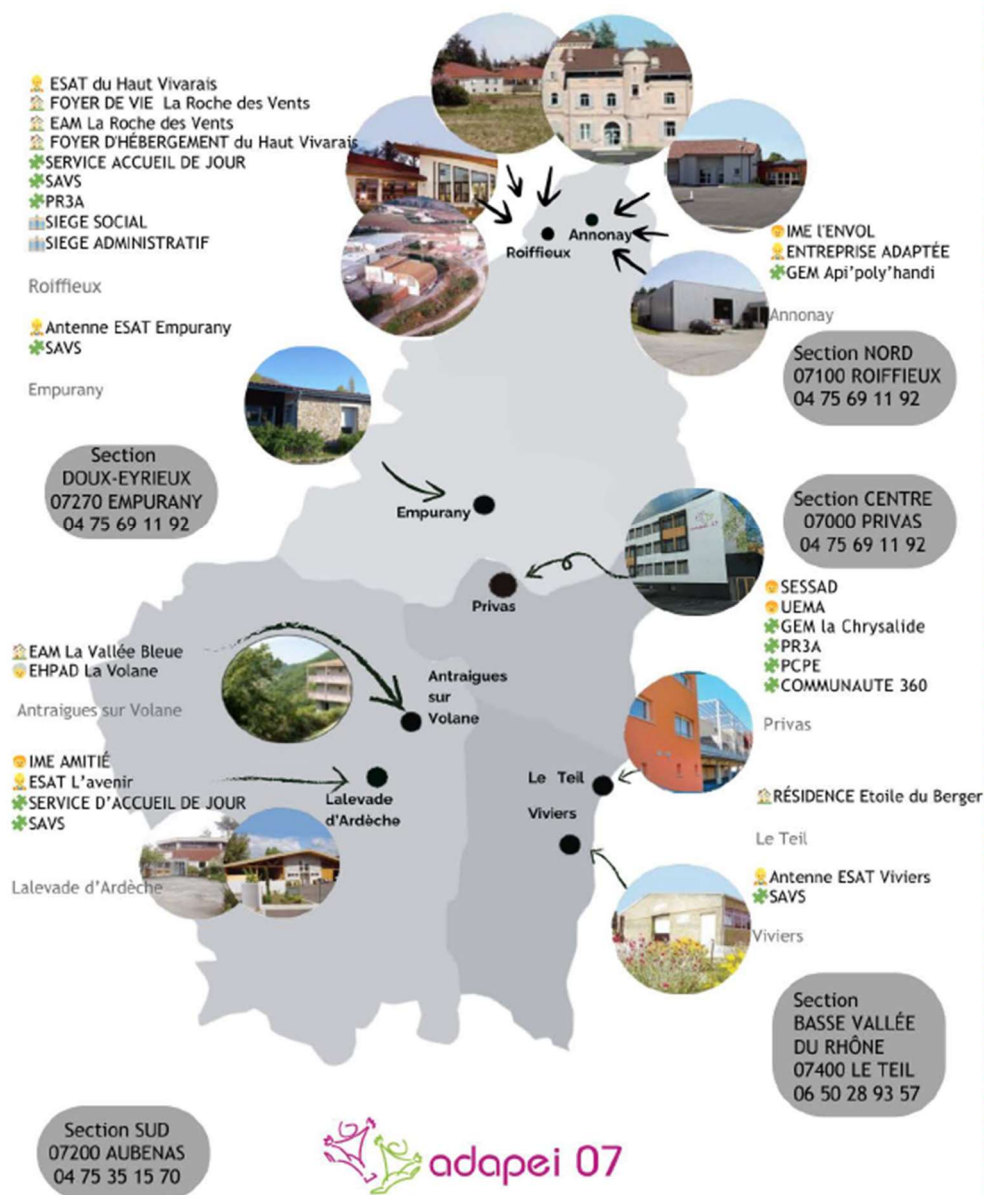
L'ADAPEI 07 est une association de parents et d'amis des personnes handicapées.

Elle agit pour que toute personne handicapée dispose d'une solution d'accueil, d'accompagnement et d'inclusion.

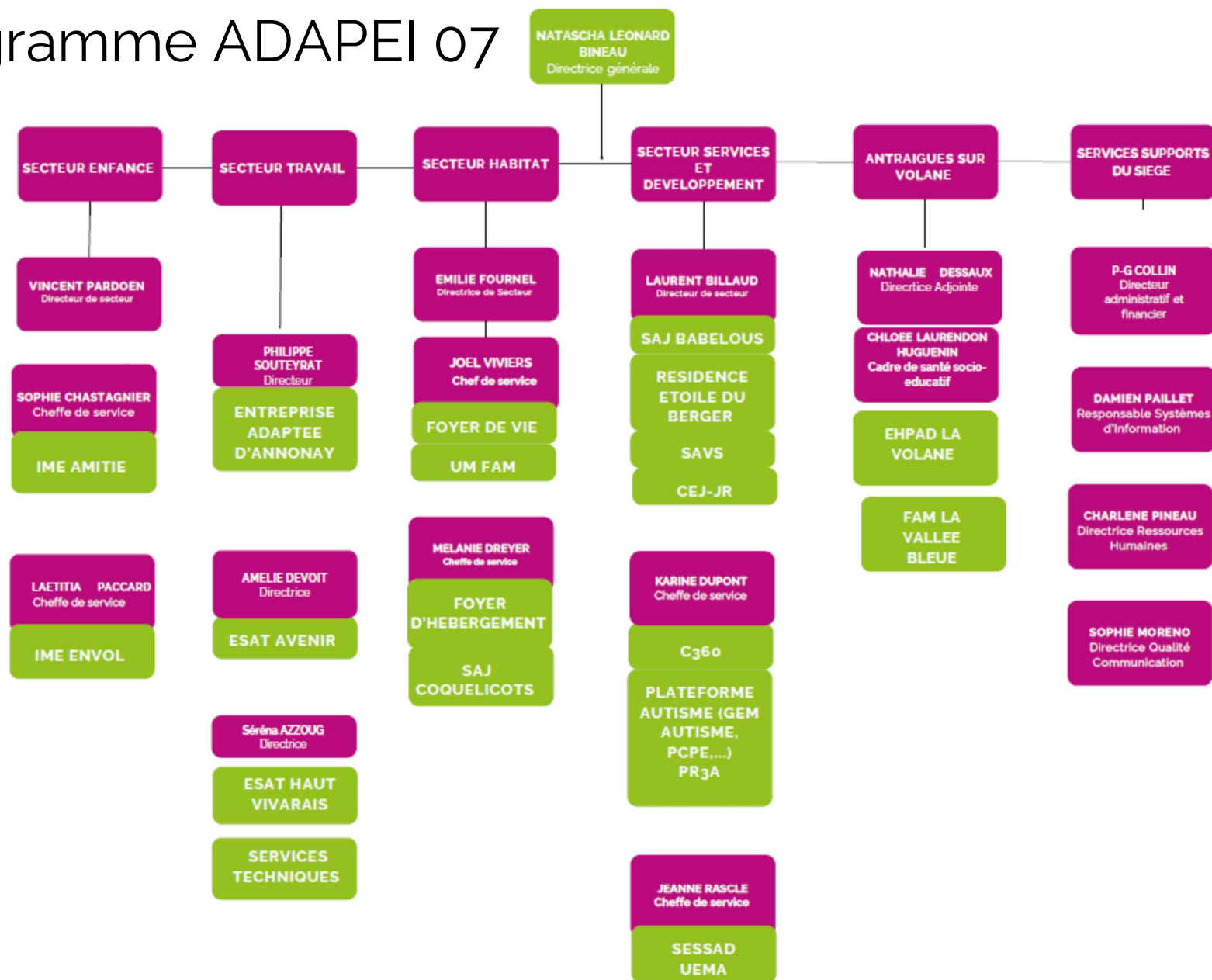


ADAPEI 07 gère 22 établissements et services implantés sur le Département Ardèche (07).

ETABLISSEMENTS, SERVICES ET DISPOSITIFS



Organigramme ADAPEI 07



Organigramme du Foyer d'Accueil Médicalisé

20/03/2024

ORGANIGRAMME EAM LA ROCHE DES VENTS

Présidence de l'Association ADAPEI 07

Direction Générale

DIRECTION (0,16 ETP)

Direction Secteur Habitat Roiffieux

Chef de Service Éducatif

Agrément : 7
Résidents : 7
Taux d'occupation : 86 %

Professionnels
6,848 ETP
22 salariés

SOCIO-ÉDUCATIF (3,270 ETP)

Éducateurs Spécialisés
Accompagnants Éducatifs et Sociaux
Aides-Soignants

PLURIDISCIPLINAIRE (0,116 ETP)

Psychologue
Assistante Sociale

PARAMÉDICAL (1,930 ETP)

Infirmières
Aides-Soignants

MÉDICAL (0,000 ETP)

★ A POURVOIR
Médecin Généraliste

SERVICES GÉNÉRAUX (0,952 ETP)

Agents Techniques
Agents de Service Intérieur
Surveillants de Nuit

ADMINISTRATION (0,42 ETP)

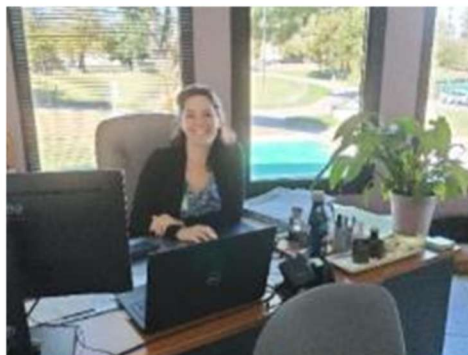
Agents administratifs
Comptables



Mot de bienvenue de la Présidente – Mme Élisabeth CHAMBERT

« Je vous souhaite, au nom du Conseil d'Administration, Bienvenue à l'Adapei 07.
L'Association est aussi la vôtre ! »

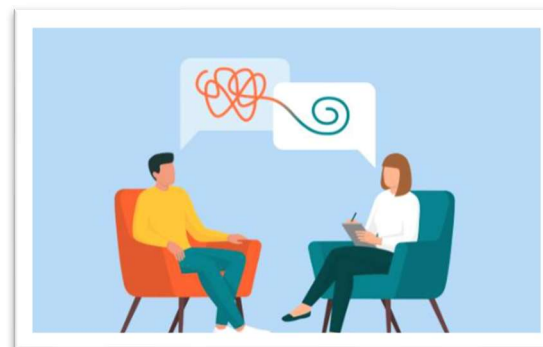
Les professionnels



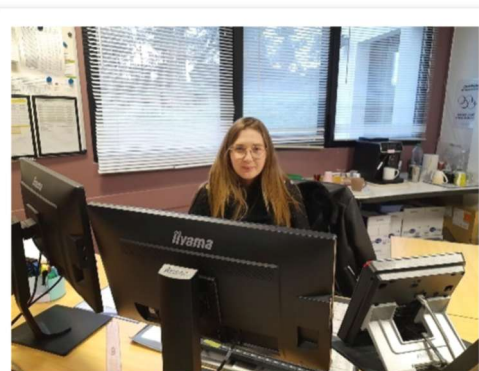
Mme Émilie FOURNEL
Directrice Secteur Habitat



M. Joël VIVIERS
Chef de Service FV/FAM



Psychologue



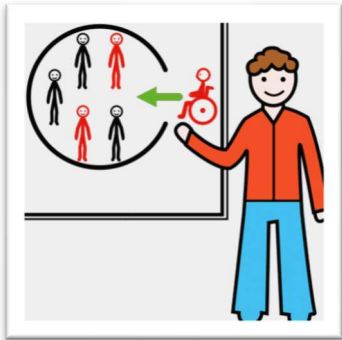
Mme Déborah PAQUET
Technicienne Administrative



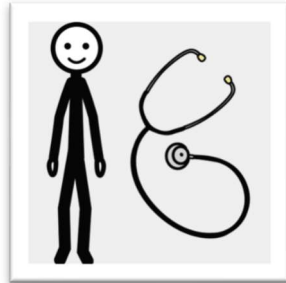
Mme Maguy VINCENT
Comptable



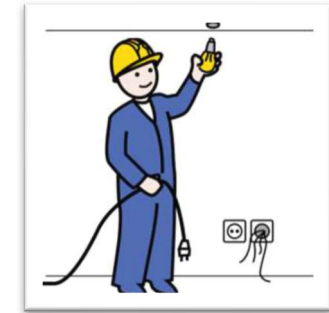
Mme Anaïs VALLA
Assistante Sociale



L'équipe éducative



Le personnel soignant :
Infirmières, Aides-Soignants,



Le personnel d'entretien
(Équipe technique et Agents de Service Intérieur)

L'accompagnement proposé par le Foyer d'Accueil Médicalisé concerne les domaines suivants :

- L'hébergement et la restauration
- La relation avec les autres
- L'animation socio-culturelle, les activités éducatives et sportives
- La vie quotidienne
- La citoyenneté, l'inclusion dans la cité
- Le suivi médical régulier
- L'assistance continue pour effectuer les actes essentiels de la vie courante (dont les soins corporels)
- L'accompagnement à la réalisation de certaines démarches administratives
- L'aide à l'organisation des loisirs et vacances
- La collaboration dans la cohérence du parcours institutionnel du résident

L'EAM accompagne des adultes en situation de handicap dont les besoins, en termes de santé et de soins, augmentent en même temps que l'avancée en âge.

Configuration du FAM La Roche des Vents

Le FV / FAM est composé d'un bâtiment comprenant 4 pavillons : Aventurine, Jade, Opaline et Ambre

Dont le pavillon 4 (Ambre) est dédié partiellement au Foyer d'Accueil Médicalisé.

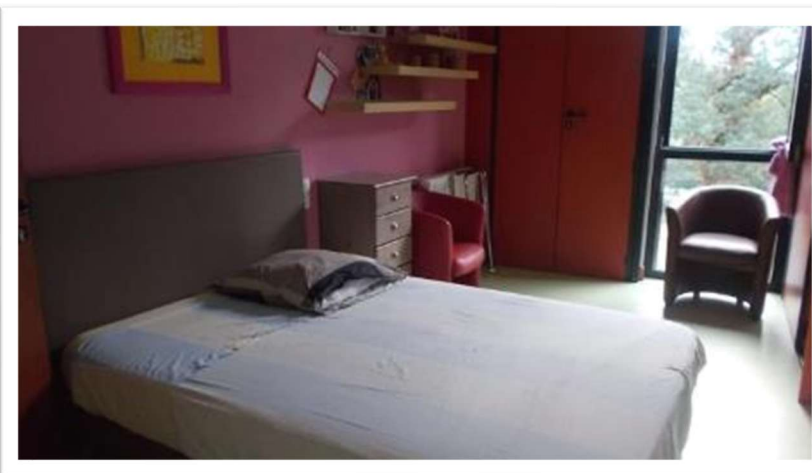
Le FAM dispose d'un agrément permettant l'accueil de 7 résidents.



Pavillon 4 : Ambre
(7 chambres)
Tel : 04 75 69 01 22
ambre@adapei07.fr
Sandrine BOURGOGNE (ES)

Le pavillon est composé de :

- ✓ 15 Chambres individuelles (dont 7 sont dédiées au FAM).
Chaque résident a une chambre.
Vous pouvez l'aménager et la décorer à votre goût.
- ✓ Espace sanitaire : vous y trouvez du matériel adapté et confortable

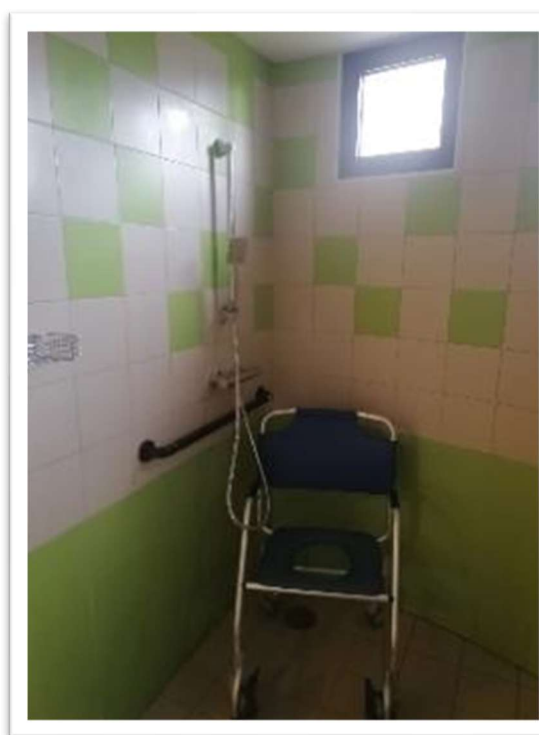


Dans le bloc sanitaire :

- Toilettes
(dont un adapté PMR)
- Douches



**INTERDIT DE
FUMER ET VAPOTER**



Pour le bien-être de tous,
l'ensemble du bâtiment est non-fumeur.

Cuisine



Salle de vie



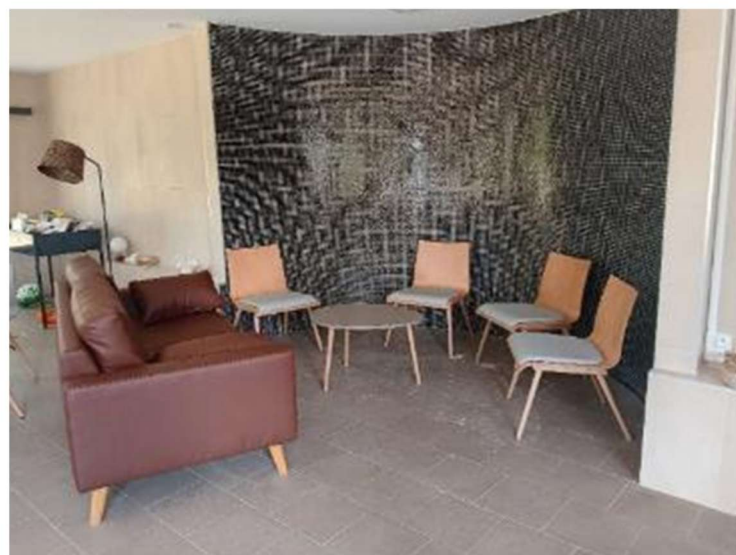
Salon



Terrasse : vous pouvez profiter des terrasses ombragées.



Les salles d'activités

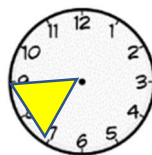


Espaces dédiés aux loisirs et aux temps libres

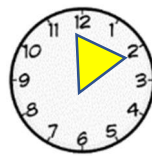


Les repas

Le petit-déjeuner est servi entre 07h00 et 09h00



Le repas de midi est pris entre 12h00 et 13h30.



Le repas du soir est pris entre 18h00 et 19h00.



En fonction de votre état de santé, des régimes alimentaires sont établis sur prescription médicale :

- Hypocalorique
- Sans acidité
- Diabétique
- Intolérance alimentaire
- Allergie

Les textures peuvent également être modifiées :

- Aliments mixés / lissés
- Eau gélifiée

Possibilité de préférence alimentaire culturelle : sans porc (ex.).

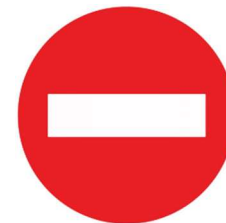
Les repas sont préparés par l'atelier restauration de l'ESAT.

Le plan alimentaire est élaboré en collaboration avec une diététicienne.

Des ateliers collectifs de cuisine pédagogique sont organisés tous les dimanches et ponctuellement en semaine.



Les règles de la vie collective



Les actes de violence
et les vols d'argent / d'objets sont interdits.
De tels agissements doivent être signalés
aux professionnels et à la direction.
Ils peuvent entraîner des sanctions
au niveau de l'établissement
et des poursuites par la police et devant la justice.



Je dois conserver mon calme.



Les activités proposées

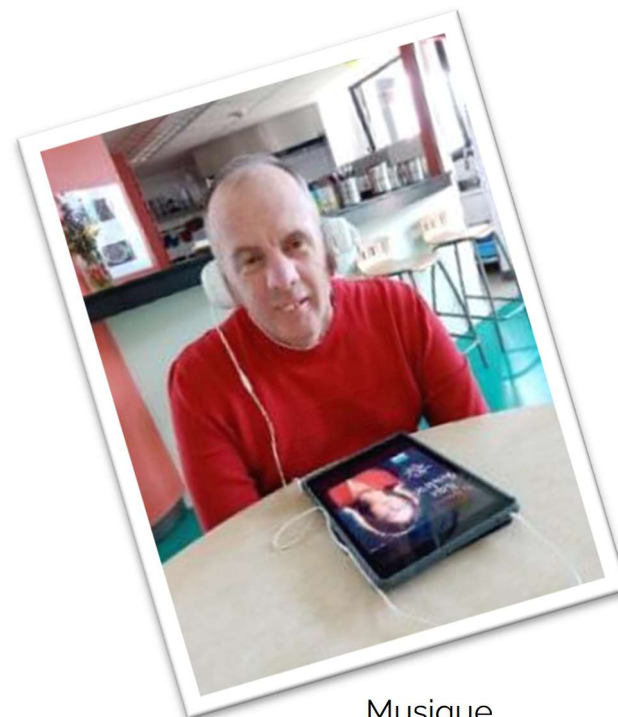
L'établissement organise et propose des activités appropriées.

Ces activités visent à valoriser le potentiel et à favoriser l'épanouissement de la personne.

Piscine



Tir à l'arc



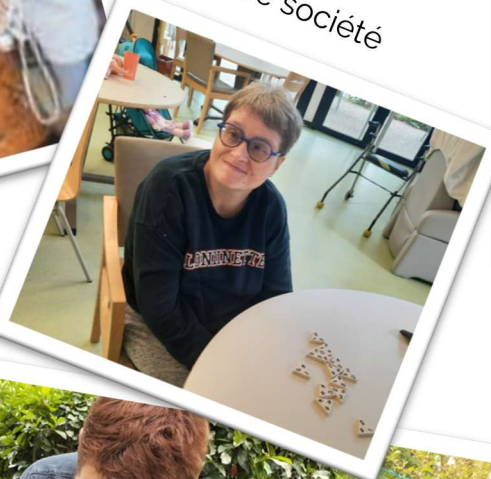
Musique



Éveil musical



Jeux de société



Ateliers de créations Artistiques



Cuisine pédagogique



Atelier bien-être

Aide aux repas



Handi-danse



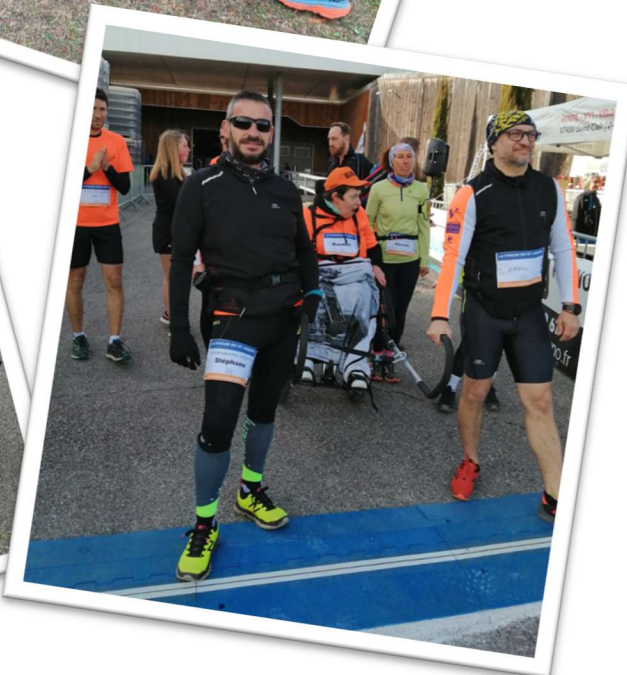
Marche adaptée



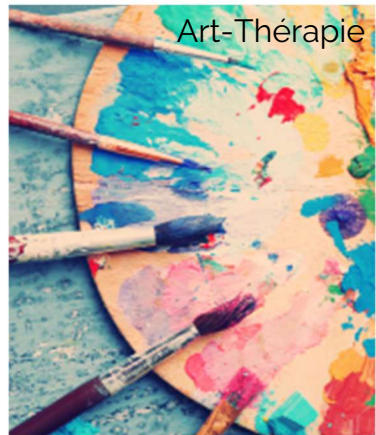
Handisport



Moments festifs



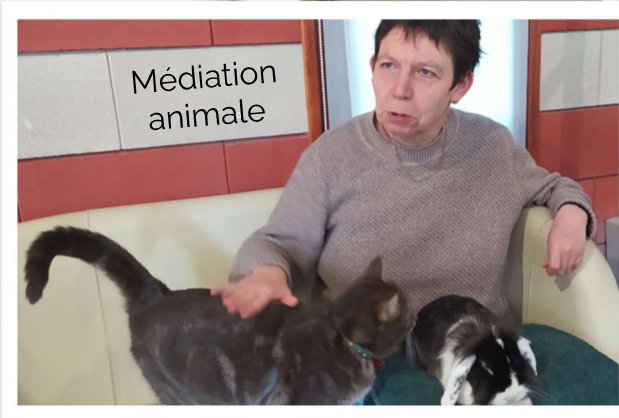
Activités (avec participation financière du résident)



Chorale



Coiffure à domicile



Séjours adaptés & Offres de répit sur le territoire

Des vacances adaptées ou des temps de répit peuvent être organisés à votre demande.

Ces séjours sont à votre charge financière. Des aides peuvent être demandées (voir avec l'Assistante Sociale).

Voyages adaptés



HALTE RÉPIT ITINÉRANTE

Nord Ardèche

Elle propose d'accueillir des personnes en situation de handicap pour permettre aux familles aidantes de souffler, de s'autoriser des temps de répit tout en poursuivant leurs missions

Accompagner les familles aidantes par des temps de répit
Elles accompagnent au quotidien des jeunes ou des adultes en situation de handicap mental, de polyhandicap et/ou présentant des troubles du spectre de l'autisme

Un accueil et un encadrement sécurisant
Les aidés (enfants et adultes) profiteront de diverses activités encadrées par des bénévoles, des professionnels de l'accompagnement de personnes en situation de handicap

Actualités et informations sur nos réseaux sociaux
Facebook.com/repitetpartage
Instagram.com/repit_et_partage/

Les conditions de participation
Contactez-nous

06.64.33.11.32
repit.et.partage@gmail.com

Répît et Partage
36 place de l'Eglise
07 340 Peaugres

Nous nous inscrivons sur la carte Michelin

LES HIRONDELLES
SITES DE MOURS SAINT EUSÈBE
ET PEYRONS

AÉSIO SANTÉ

AÉSIO SANTÉ
SOIGNER, ACCOMPAGNER, INNOVER

LA MAISON KATIMAVIC

DECouvrez l'ÉTABLISSEMENT

Cette unité d'accueil temporaire de 10 places est dédiée aux personnes adultes présentant tout type de handicap. Elle propose des séjours séquentiels limités à 90 jours maximum par an. Elle offre des temps de répit aux familles et aux aidants familiaux ayant en charge une personne en situation de handicap, et permet également des séjours de rupture de la personne handicapée en institution (limitation de l'âge : 20 ans et plus).

LA MAISON KATIMAVIC
Unité d'accueil temporaire
de 10 places

Les Hirondelles - Mours Saint Eusèbe
8 rue du Royans
26540 Mours-Saint-Eusèbe
04 75 05 64 10



Il existe également des offres de répit, en fonction du Département de résidence (Plateforme PR3A).

Participation à la vie de l'établissement

Moments festifs : ADAPEI Plage, Anniversaires, Fête de Noël, Fête d'été...



Votre avis compte

				
Très bien	Bien	Pas très bien	Pas du tout	Sans réponse

✓ Une **Enquête de satisfaction** est menée régulièrement : chacun dit ce qu'il pense.

✓ Le **Conseil de la Vie Sociale**



Le CVS se réunit 3 fois par an.

Deux membres, élus pour 3 ans, représentent les familles et les représentants légaux des résidents. Ils sont les porte-voix des familles pour les questions liées à l'organisation du FAM.

RAPPEL JURIDIQUE : Loi du 2 janvier 2002, article 10 (article L311-6 du CASF) :

« Afin d'associer les personnes bénéficiaires des prestations au fonctionnement de l'établissement ou du service, il est institué un conseil de la vie sociale. »

Le Conseil de la Vie Sociale donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement, notamment :

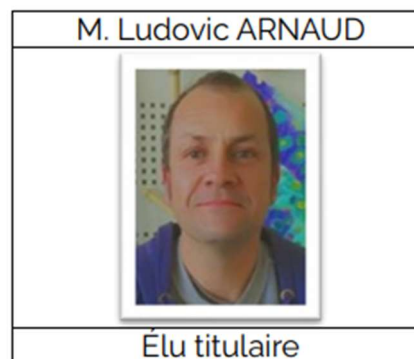
- ✓ L'organisation intérieure et la vie quotidienne,
- ✓ Les activités, l'animation socio-culturelle et les services thérapeutiques,
- ✓ Les projets de travaux et d'équipements,
- ✓ La nature et le prix des services rendus,
- ✓ L'affectation des locaux collectifs,
- ✓ L'entretien des locaux,
- ✓ Le relogement en cas de travaux ou de fermeture,
- ✓ Les relations de coopération et d'animation développées en partenariat,
- ✓ Le règlement de fonctionnement,
- ✓ Toutes modifications substantielles touchant aux conditions de prise en charge.

Composition du Conseil de la Vie Sociale (Suite élections du 01/04/2025)

Collège n°1 – Représentant des Personnes Accompagnées



Collège n°3 – Représentant des professionnels



Collège n°4 – Représentante de l'organisme gestionnaire



Collège n°2 – Représentante des proches (familles ou représentants légaux)



Invités

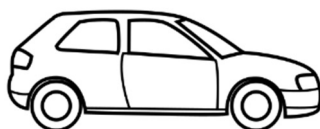


Les visites

Vous pouvez recevoir la visite de votre entourage social et familial au Foyer.

La salle polyvalente peut être mise à votre disposition.

L'équipe éducative doit être informée de votre venue : les modalités pratiques doivent être convenues en amont.



50 jours / an maximum



Les absences

Vous pouvez sortir du Foyer pour rendre visite à votre famille à la journée, le week-end ou pour les vacances.

Le Département Ardèche (07) et l'Agence Régionale de Santé attendent un taux de présentisme à 100%.

Néanmoins, l'EAM vous autorise 50 jours d'absences maximum par an (pour convenance personnelle).

Votre famille doit respecter cette obligation qui est précisée dans le Règlement Départemental d'Aide Sociale.

Le planning prévisionnel des absences est renseigné au trimestre par les familles.

Les transports pour les week-ends, vacances en famille ou séjour adapté sont assurés par votre famille ou par un taxi (financé par vos soins).

Exemples de motifs d'absences pour convenance personnelle (maximum 50 jours/an) :

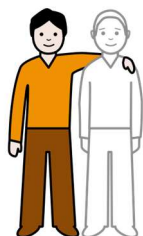
visite à votre famille, événements familiaux (naissance, mariage, décès...), repos, sortie à la journée, vacances, séjour adapté, RDV médical ou démarche administrative.

Les absences pour raisons de santé (maximum 90 jours/an) sont comptabilisées à part.

Elles doivent être justifiées par la transmission d'un certificat médical ou d'un bulletin d'hospitalisation.

Les partenaires de proximité

Le Foyer d'Accueil Médicalisé travaille en réseau avec de nombreux partenaires :



Les proches : la famille, les représentants légaux



Les organismes sanitaires : hôpitaux, médecins, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, etc

La commune de ROIFFIEUX

Les partenaires institutionnels



Les documents administratifs que vous devez fournir

vosre notification d'orientation de la CDAPH 	vosre carte vitale et mutuelle  
vosre attestation de responsabilité civile 	vosre jugement de tutelle ou curatelle  ou habilitation familiale
vosre numéro d'allocataire CAF 	un avis d'imposition ou de non imposition 
vosre carte d'identité 	vosre carte d'invalidité  
une photo d'identité 	un relevé d'identité bancaire 

Les papiers à fournir pour votre dossier médical

Vos prescriptions médicales (ordonnances)

Vos radiographies.

Votre carte de groupe sanguin

Votre carnet de santé



Les informations concernant d'éventuelles allergies ou régimes alimentaires.

Chaque année, une mise à jour des données est demandée, et lors de tout changement (nouveau traitement).

Votre dossier administratif, éducatif et médical est confidentiel (secret).

Vous pouvez demander à consulter votre dossier.



Mes droits sur mes données à caractère personnel

Le Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD) a pour vocation de mieux protéger vos données.

Nous vous informons que les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre dossier. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées exclusivement à votre accompagnement au sein de l'Établissement.

Aucune information ne peut être communiquée à un autre établissement / service ou à un tiers sans votre accord.

Conformément à la réglementation, vous disposez d'un droit d'accès aux informations, de rectification, d'oubli et de transmission de vos données.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, il vous suffit, en justifiant de votre identité, de vous adresser à la direction d'établissement (cf. procédure de consultation du dossier unique) ou en vous adressant au Délégué à la Protection des données (DPO) : dpo@adapei07.fr

L'information relative à votre accompagnement est protégée par le secret professionnel auquel sont tenus l'ensemble des personnels sociaux, éducatifs, soignants.

Mes droits sur mon dossier

Mon dossier est secret.

Le personnel respecte le secret de mes informations

J'ai le droit de voir les documents qui me concernent

- mon projet individualisé,
- mon dossier administratif,
- mon dossier médical.



Directives anticipées

J'exprime par écrit mes volontés pour ma fin de vie.

Mes directives anticipées et la personne de confiance

Un formulaire officiel sera remis à votre admission.

Vous pouvez désigner une personne de confiance.

Elle vous aidera à prendre vos décisions.



Directives anticipées

6

Nom et coordonnées de ma personne de confiance*

Si vous ne l'avez pas déjà fait, et si vous le souhaitez, cette fiche vous permet de désigner votre « personne de confiance ». La loi prévoit que cette personne témoignera de vos volontés et parlera en votre nom si vous ne pouvez plus vous exprimer : elle sera consultée en premier si vous n'avez pas rédigé vos directives anticipées ou si vos directives se trouvaient difficilement accessibles au moment où votre médecin aurait besoin de les consulter.

Je soussigné(e) nom, prénoms, date et lieu de naissance

désigne la personne de confiance suivante :

Nom et prénoms :

Domicilié(e) à :

Téléphone privé : Téléphone professionnel :

Téléphone privé : Email :

► Je lui ai fait part de mes directives anticipées ou de mes volontés si un jour je ne suis plus en état de m'exprimer :
☐ Oui ☐ Non

► Elle possède un exemplaire de mes directives anticipées :
☐ Oui ☐ Non

Fait le à

Votre signature Signature de la personne de confiance

* au sens de l'article L.1111-6 du code de la santé publique

10

Mes droits sur mon image

Mon image est :

- ✓ une photo de moi
- ✓ une vidéo de moi



Mon image peut être utilisée par l'Établissement ou l'ADAPEI 07

Par exemple pour :

- le journal de l'ADAPEI 07
- une affiche pour l'Établissement
- ma carte de bus, de train, ma carte vitale...

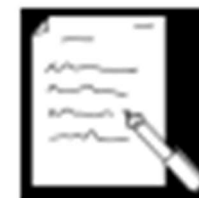
Mon image est à moi. Il est interdit d'utiliser mon image si je dis non.

Mon image peut être utilisée si je dis oui.

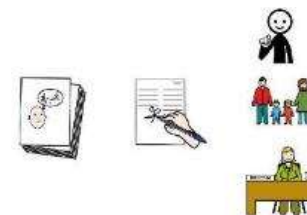
Je peux changer d'avis.

Je dis oui ou non sur un papier. Je signe.

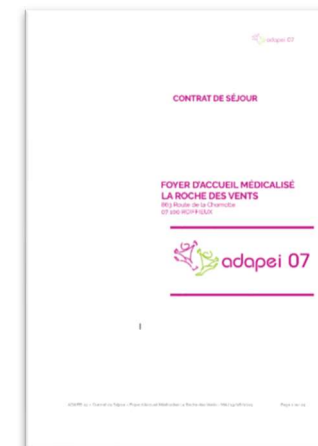
Mes représentants légaux signent.



Les documents que vous recevrez



- Le Livret d'Accueil
- Le Règlement de Fonctionnement
- Le Contrat de Séjour



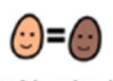
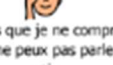
- Votre Projet d'Accompagnement Personnalisé. Un bilan d'observation a lieu 6 mois après votre admission. Puis le PAP est élaboré en réunion de synthèse une fois par an. Il s'appuie sur l'évaluation de l'équipe, sur le recueil de vos attentes et besoins, et ceux de votre entourage. Chaque modification fait l'objet d'un avenant.

Les documents mis à votre disposition :

- Le Projet d'Etablissement
- Le Rapport public d'évaluation de la qualité du FAM suite évaluation du 02/05/2024
Note obtenue : C



- La Charte des droits et des libertés de la personne accueillie

 Principe de non discrimination	 Droit d'être respecté	 Quelles que soient mes croyances religieuses	 Quelle que soit la couleur de ma peau	 Quel que soit mon handicap	 Quel que soit mon âge
 Droit à l'information	 Parlez-moi de mes droits	 Droit d'être présent aux réunions, quand vous parlez de moi	 Pensez à me dire ce qui se passe	 Dites-moi pourquoi ces soins et examens médicaux?	 Droit d'apprendre
 Droit à la protection	 Droit à la confidentialité : ce qui me concerne, ça ne regarde pas tout le monde	 Droit à la non violence	 Droit d'être soigné	 Droit de manger et boire en sécurité	 Droit aux soins adaptés
 Droit de communiquer	 Avec ma voix ou mon dispositif de communication	 Avec une commande oculaire	 Avec un classeur	 Avec un contacteur	 Communication assistée si besoin
 Droit à l'autodétermination	 Demandez-moi mon avis	 Droit de dire "je veux"	 Droit de dire "je ne veux pas"	 Laissez-moi choisir	 Mon dispositif de communication m'accompagne partout et tout le temps
 Droit à la dignité et à l'intimité	 Ne pensez pas que je ne comprends rien, parce que je ne peux pas parler avec ma voix	 Ne vous moquez pas de moi et de mon handicap	 Ne racontez pas des choses sur moi ou sur ma famille devant tout le monde	 Les informations dans mon dossier ne regardent pas tout le monde	 Tirez les rideaux pour respecter mon intimité
 Droit à la dignité et à l'intimité	 J'ai un nom et un prénom. Ne m'appellez pas autrement sans me demander mon accord	 Parlez-moi normalement, même si je suis dans une poussette ou un fauteuil, je ne suis pas un bébé	 Demandez-moi s'il faut vous adresser à moi avec "tu" ou "vous"	 Adressez-vous directement à moi et pas à mon accompagnateur	 Frappez à la porte
 Droit d'aimer	 Droit de garder des liens avec ma famille	 Droit de parler avec ma famille	 Droit d'avoir des amis	 Droit à une vie affective et sexuelle	 Droit d'aller sur internet
 Droits civiques	 Droit de me présenter au CVS	 Droit de voter à 18 ans	 Droit de pratiquer ma religion	 Droit d'aller où je veux	 Droit d'avoir mes affaires personnelles, téléphone, argent, doudous....

Que coûte une place en Foyer d'Accueil Médicalisé ?

Pour m'accompagner, le FAM doit assumer plusieurs types de dépenses :



Les frais de personnel : le foyer doit payer les professionnels qui m'accompagnent jour et nuit.
Les salaires représentent plus de la moitié du budget du Foyer.



Les locaux : l'achat ou la location des bâtiments coûte cher, ainsi que leur entretien.
Il faut y ajouter, l'eau, l'électricité, le chauffage et les systèmes de sécurité



L'alimentation : les repas sont fabriqués par l'ESAT du Haut-Vivaraïs de Roiffieux.



Le matériel : équipements et fournitures nécessaires pour les activités (sorties, transferts....) et pour le fonctionnement du foyer (mobilier ergonomique, appareillages para-médicaux...).



Les autres frais : téléphone, courrier, entretien, assurances, impôts....



La blanchisserie, les produits d'hygiène et de soins, fournitures médicales...

Prix de journée indicatif FAM 2026 : 220 €

Le coût d'une place au FAM « La Roche des Vents » est de 220€ par jour. Soit environ 6 820 € par mois.

Quelle aide financière m'est apportée par le Département ?

Si je ne peux pas payer la totalité du coût de ma place,
je demande à bénéficier de l'Aide Sociale du Département.

Pour cela, j'envoie un dossier en déclarant l'ensemble de mes ressources.

Mes ressources c'est l'argent que je touche chaque mois.

L'accord de l'aide sociale m'est envoyé à moi (ou à mon représentant légal)
et à l'établissement qui m'accueille.

Le foyer pourra recevoir un paiement du Département et de l'ARS pour compléter ma contribution.

Ma contribution c'est la part financière que je dois payer.

Le paiement est calculé à partir d'un tarif journalier versé par le Département (pour la partie hébergement) et
par l'Agence Régionale de Santé (pour la partie soins) pour chaque repas principal pris au foyer.

Ce financement provient de l'argent public de la collectivité.

Le Département qui avance cet argent, pourra, dans certaines situations, le récupérer sur ma succession.

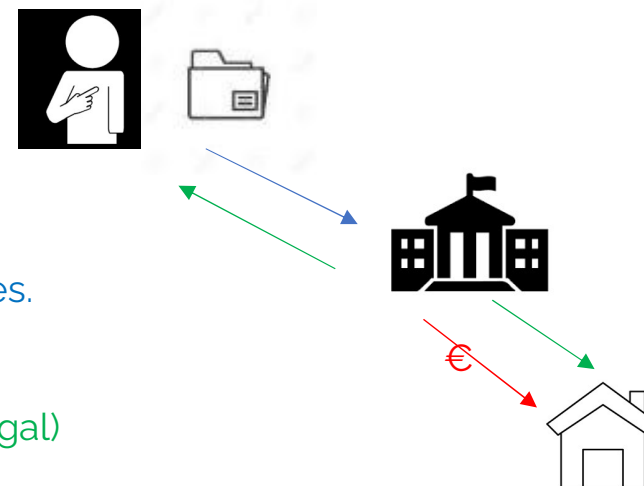
Que me reste-t-il à payer ?

Le Département et l'ARS payent environ 80% du coût de ma place.

La Caisse d'Allocation Familiale verse également une aide : c'est l'allocation logement.

Mais je dois aussi participer à la hauteur de mes moyens.

Ce qu'on me demande de payer (ma contribution) ne représente qu'une petite partie du total.



Exemple de calcul des frais de séjour :

Le foyer me donne une facture à payer, ou l'envoie à mon tuteur/curateur.

Son montant peut être différent chaque mois. Voici comment il est calculé :

Ressources prises en compte

AAH (2026)	+ 1 041,59 €
Allocation Logement	+ 190,00 €
Total	= 1 231,59 €

Charges prises en compte (à déduire) :

Mutuelle santé complémentaire	40,00 €
(Frais de gestion représentation légale)	75,00 €
Total	115,00 €

Ma contribution à verser au foyer si j'ai été absent 1 jour pour séjour en famille (absence pour convenance personnelle)

Total des ressources	+ 1 231,59 €
Total des charges	- 115,00 €
Minimum légal laissé à disposition (30% de l'allocation adulte handicapé)	- 312,48 €
Déduction pour 1 jour d'absence (dans la limite de 50 jours)	- 22,00 €
Total	= 782,11 €



Ressources conservées par le résident :

Total des ressources	+ 1 231,59 €
Contribution à verser au foyer	- 782,11 €
Total	= 449,48 €



Les voies de recours, au niveau administratif et financier

Pour toute question, vous pouvez contacter :

- L'assistante sociale, qui vous délivrera une information sur vos droits et des conseils en matière d'admission au bénéfice de l'aide sociale pour le financement de vos contributions mensuelles.
- La comptabilité
- La direction
- Le médiateur de la consommation

"La personne accompagnée ou, le cas échéant, son représentant légal, peut solliciter auprès de la direction de l'établissement, conformément aux dispositions des articles L 611-1 et suivants du Code de la consommation, le recours au médiateur de la consommation avec lequel l'établissement a passé une convention. "

Recouvrement / Données financières

Impayés

Tout retard de paiement est notifié à la personne accompagnée ou, le cas échéant, à son représentant légal, par lettre recommandée avec accusé de réception ou lettre remise en main propre contre décharge.

L'établissement se réserve la possibilité de recouvrer les sommes qui lui sont dues par toutes voies légales.

FACTURE - CONTRIBUTION MENSUELLE DU RÉSIDENT A SES FRAIS D'HÉBERGEMENT
Mois de Mai 2025

ETABLISSEMENT
Foyer de Vie
863 ROUTE DE LA CHOMOTTE
BP 186
07100 ROIFFIEUX
NO FINISS CLE
07000506 7 SIRET : 776229551 00143 APE : 8610C

ASSOCIATION
ADAPEI de l'Ardèche
863 route de la Chomotte
07100 ROIFFIEUX
SIRET : 776229551 00143 APE : 8610C

Facture numéro :

Résident :

EXEMPLE

CALCUL DES RESSOURCES DU PENSIONNAIRE		Base	Montant	Reversement
• [1] Allocation Adulte Handicapé (AAH) perçue par le résident			1033.32	
• [2] Pension invalidité + rentes				
			233.33	
[3]	Déduction pour absences	= ((Ressources du pensionnaire AAH [1] + rentes [2]) - montant laissé à disposition [4]) / nombre de jours dans le mois x nombre de jours d'absences		
[4]	Montant laissé à disposition		310.00	
= 30% de l'AAH à taux plein = 30/100x [1]				
	Allocation Logement Conventionné (uniquement pour information)		394.00	
	Allocation perçue directement par l'établissement			
[5]	• Refacturation du prix de journée intégral pour absence pour convenance personnelle au-delà de 50 jours A partir du 51 ^{ème} jour, nombre de journées d'absences du FH x 171,77 € (FV) ou 221,77€ (EAM)			
		0	171.77 €	0 €
= Total des ressources [1] + [2] - Déduction pour absences de l'établissement [3] - Montant laissé à disposition [4] + Refacturation du prix de journée intégral pour absence pour convenance personnelle au-delà de 50 jours = ([1] + [2]) - [3] - [4] + [5]				
[6]	TOTAL CONTRIBUTION DEMANDÉE			489.99

Mode de paiement : Chèque à réception de facture
Etablissement non assujéti à la TVA en vertu de l'Article 261 7-19 du CGI

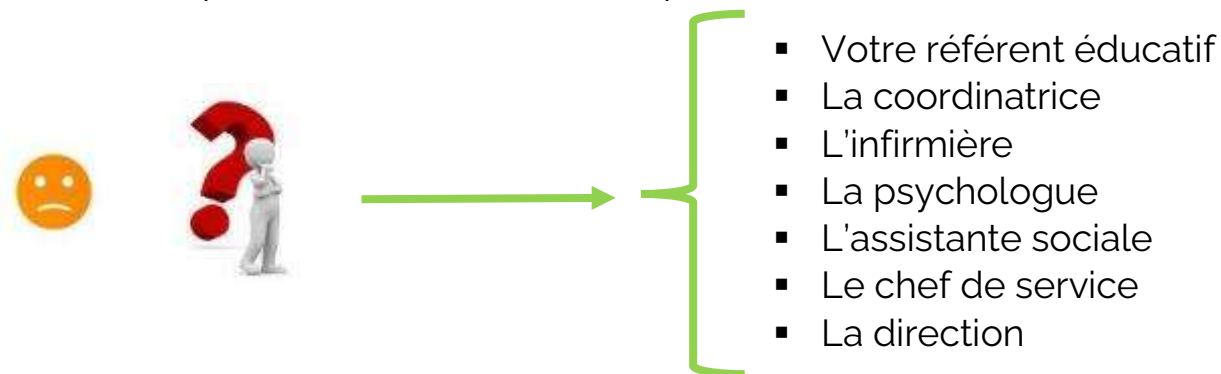
Fait à ROIFFIEUX, le 31/05/2025
La comptabilité

En votre aimable règlement avant la fin du mois en cours. RIB ci-dessous :

IBAN / FR 76
BIC :

Contestations / Plaintes / Réclamations

Si vous n'êtes pas d'accord, vous avez la possibilité de contacter :



- ✓ Informer votre mandataire judiciaire (tuteur ou curateur).
- ✓ Exprimer votre proposition auprès des membres du CVS représentant les résidents du FAM.
- ✓ Au sein d'ADAPEI 07, il est possible de saisir la Commission Bientraitance.

En cas de désaccord entre l'établissement et vous-même, vous pouvez :

- Renseigner le registre des plaintes et réclamations : AGEVAL
- Contacter une personne qualifiée : le médiateur.

Les Evénements Indésirables Graves (EIG) sont transmis à l'ARS et au Département.

Le plaignant peut se saisir du dispositif SIRENA pour déclarer une situation de maltraitance.

**Victime ou témoin
de maltraitance
envers un adulte vulnérable*
en établissement ou à domicile ?**

**Appelez le numéro national
d'écoute et de signalement :**

3133
**LE NUMÉRO CONTRE
LES MALTRAITANCES**

Des professionnels à votre écoute, pour vous aider.
Appel gratuit 7j/7j, de 9h à 20h.

Lutte contre la maltraitance

Si je suis victime de maltraitance, je peux appeler le 3133.
Toute personne a le droit de se faire accompagner
de la personne de son choix lors de ces démarches.

Les personnes qualifiées

Liste des personnes qualifiées de l'Ardèche

Désignées par :

- Le Préfet de l'Ardèche
- Le Directeur Général ARS AURA
- Le Président du Département Ardèche

ARS-ARA-DA-PERS-QUALIF-MS@ars.sante.fr

04 26 20 92 82

Comment faire appel à une personne qualifiée ?

Une liste départementale des personnes qualifiées est affichée dans votre établissement. Consultez cette liste, choisissez librement l'une d'entre elles et adressez une demande de recours par courrier postal à l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes :

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
Dispositif Personne Qualifiée
241 rue Garibaldi — CS 93383
69418 Lyon Cedex 03
N'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées (postales et téléphoniques) afin qu'une réponse vous soit transmise.



LISTE DES PERSONNES QUALIFIÉES EN ARDECHE 2025-2027

	Titres	Contact mail	Coordonnées téléphoniques
Lucie BENOIT	Chargée de mission dans la gestion de la sensibilisation au handicap	lucie.benoit@live.fr	06 89 92 42 76
Françoise CHOLVY	Ancienne Inspectrice de l'Action Sanitaire et Sociale à la DDAS de l'Ardèche	francoise.cholvvy@orange.fr	06 89 30 37 52
Marcel HUDELLOT	Ancien Attaché territorial au Conseil départemental de l'Ardèche	marcelhudelot@gmail.com	06 10 04 74 27
Marie-Françoise LANOOTE	Ancienne cadre de la CPAM	mf.lanoote@sfr.fr	06 26 93 61 70
Jean-Michel PAULIN	Ancien Conseiller technique de la CAF	jean-michel.paulin2@wanadoo.fr	07 86 15 95 84
Jacqueline SARTRE	Ancienne Responsable de la politique en faveur des personnes handicapées et des personnes âgées à la délégation départementale ARS de l'Ardèche	jacqueline.sartre@orange.fr	06 82 29 51 42

Assurances / Responsabilité civile

ADAPEI 07 a souscrit, pour l'ensemble des personnes accueillies sous sa responsabilité, une assurance sur les accidents corporels comprenant l'assistance aux personnes assurées.

Ses garanties s'appliquent :

- lors de leur présence dans les locaux,
- à l'extérieur des locaux,
- au cours des activités.
- aux trajets domicile – établissement.



Les garanties contractées par ADAPEI 07 auprès de sa compagnie d'assurance sont étendues à la responsabilité civile pour chaque personne accompagnée.

Mutuelle complémentaire

Une mutuelle complémentaire doit cependant être souscrite.

Une copie de la carte mutuelle est à transmettre chaque début d'année à l'établissement.

L'Association ADAPEI 07 offre la possibilité de souscrire la mutuelle Baloo : se renseigner auprès de la section.



MERCI



Révision du Livret d'Accueil	1 ^{er} trimestre 2024
Consultation avis CVS	21/03/2024
Validation CA	03/06/2024
Consultation avis CVS Révision du Livret d'Accueil	11/09/2025
Révision du Livret d'Accueil	08/06/2026
Consultation avis CVS Révision du Livret d'Accueil	25/06/2026

Coupon réponse : Utiliser mon image

Mon nom :

Mon prénom :

Mon représentant légal ou mon parent est : Son nom : Son prénom :

Qualité : mon père ☐ ma mère ☐ tuteur ☐ curateur ☐ autre ☐

Pour l'année :

Le Service d'Accueil de Jour Les Coquelicots peut me prendre en photo ou me filmer : Oui ☐ Non ☐

L'établissement/service peut utiliser mon image : Oui ☐ Non ☐

Diffusion interne (support imprimé) : Oui ☐ Non ☐

Diffusion externe (site internet) : Oui ☐ Non ☐

NB : Je peux retirer mon consentement à tout moment (droit à la rétractation).

Date :

Je signe :

Mes représentants légaux signent :

Récépissé : Attestation réception outils loi 2002-2

Je soussigné(e).....

Déclare avoir reçu et pris connaissance :

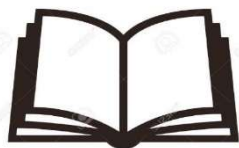
- ☐ Du livret d'accueil
- ☐ Du règlement de fonctionnement
- ☐ De la charte des droits et libertés de la personne accueillie
- ☐ De l'information sur la personne de confiance et sur les directives anticipées
- ☐ De l'information sur mes droits sur les données à caractère personnel et sur mon droit à l'image
- ☐ Du contrat de séjour

Adresse.....

Mail :

N° de téléphone portable.....

Ce livret d'accueil m'a été remis le .. / .. / à Roiffieux



Signature de la personne accompagnée
ou de son représentant légal



Signature de la coordinatrice